

<http://enseignants.se-unsa.org/Le-SE-Unsa-vote-contre-le-projet-de-decret-des-accompagnants-d-eleves-en>



Enseignants de l'Unsa

Le SE-Unsa vote contre le projet de décret des accompagnants d'élèves en situation de handicap

- Je suis... - ASH -
Date de mise en ligne : mercredi 14 mai 2014

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa vote contre le projet de décret des accompagnants d'élèves en situation de handicap

Pour l'ensemble des syndicats, ce projet de décret était loin des ambitions affichées par l'ancien Premier ministre Jean-Marc Ayrault en août 2013.

Même si on peut reconnaître quelques légers progrès, les six années de CDD nécessaires à la CDIisation des AESH, et le projet de rémunération qui prévoyait un indice brut minimum de 299 et de 400 maximum, n'étaient pas acceptables. Cela ne résout en rien la question de la précarité des emplois et encore moins celui de la rémunération qui reste d'autant plus faible que les emplois seront, pour leur immense majorité, à temps incomplet. Un métier qui aurait permis de suivre les élèves en situation de handicap en dehors du temps scolaire aurait permis d'améliorer cette situation.

Ce texte est pour nous « scolaro-centré », et il ne règle ni le problème de la précarité, ni celui du statut des personnels.

C'est donc tout logiquement que nous avons voté contre ce projet de décret.

D'autres ont fait d'autres choix. Pour notre part, nous estimons que ce projet de décret se contente de modifier l'existant : certes, il améliore sensiblement la situation de ceux qui seront embauchés, mais quel parcours du combattant avant de pouvoir accéder à un CDI !

Cela étant dit, il gèle certainement pour longtemps l'idée d'un métier d'accompagnant, au-delà de l'école, de jeune en situation de handicap. Avec d'autres, comme nous attachés à l'école inclusive, nous continuerons, avec l'Unsa, à porter cette revendication.

Résultat des votes au CTM du 13 mai 2014 sur le projet de décret AESH

Pour : SGEN

*Contre : **Unsa**, CGT, FO*

Abstention : FSU, SUD